

INFOS CHAVANNES

Bulletin d'information de Chavannes-sur-l'Etang



N°61
JUILLET
AOUT 2026

JOURNEE CITOYENNE 2026 MERCI A TOUS !

Le samedi 30 mai, de nombreux habitants se sont mobilisés dans une ambiance conviviale et chaleureuse à l'occasion de la Journée Citoyenne. Peinture des décorations de Noël, création d'une maison à insectes, peinture du passage piéton, entretien des espaces naturels et ramassage des déchets : autant d'actions qui ont contribué à embellir notre village.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur temps, leur énergie et leur engagement.



VOUS REPEREZ UN NID DE FRELONS ASIATIQUES ?

- **Contactez la mairie sans intervenir vous-même**
- **Ne tentez jamais de le détruire**

Le référent communal se déplace pour l'identifier. Selon la situation, le nid est retiré directement ou pris en charge par une entreprise spécialisée.

- **Intervention gratuite**
- **Sur terrain privé ou public**
- **Uniquement pour les nids de frelons asiatiques**

Frelon asiatique (*Vespa velutina*)

Nid primaire (au printemps)



Ex. 1 : petit nid sous abri



Ex. 2 : petit nid accroché

Nid secondaire (en été – automne)



Ex. 3 : nid haut dans un arbre



Ex. 4 : nid sphérique dans la ramure



Ex. 5 : nid en forme de poire (grenier)

L'insecte : Frelon asiatique



- Thorax noir
- Abdomen sombre avec une large bande orangée
- Extrémités des pattes jaunes
- Nid secondaire souvent haut dans les arbres
- Entrée latérale sur les grands nids

FRELONS ASIATIQUES QUE FAIRE EN CAS DE NID ?

La campagne de piégeage de printemps est terminée. Merci à toutes les personnes qui ont participé : de nombreuses reines ont pu être capturées sur l'ensemble du territoire. La vigilance reste toutefois essentielle.



BIEN VIVRE ENSEMBLE LES BONNES PRATIQUES

Dans le cadre de ses missions d'information et de prévention, la municipalité rappelle quelques règles essentielles à la vie en collectivité.



ENTRETIEN ET PLANTATION DES HAIES

- **Distances à respecter**

Plantation à moins de 2 m de hauteur : minimum 0,50 m de la limite de propriété.

Plantation à plus de 2 m de hauteur : minimum 2 m de la limite.



- **Obligations d'entretien**

Les propriétaires doivent veiller à ce que les branches et végétaux n'empiètent pas chez les voisins ni sur la voie publique (trottoirs, chaussées). Le voisin n'est pas autorisé à couper lui-même ces branches, mais peut en demander l'élagage. En cas de location, l'entretien incombe au locataire.



VIE ASSOCIATIVE INFOS

C' est avec surprise et regret qu' il a été prononcé par ses membres , lors de l' Assemblée Générale , la dissolution de l' Association de Pêche de la Loutre de la Porte d' Alsace après ces 25 années de vie œuvrant à la conservation du patrimoine du site de la Belle Ile. Nous remercions vivement son président fondateur et ancien Maire M. André Thévenot et tous les membres de l' association pour ces belles années depuis la réfection du site après la tempête de 1999 , la réhabilitation de notre belle Maison des Etangs et la préservation de la nature et de la défense de l'environnement.

Nous accueillons avec grand plaisir la création de deux nouvelles associations au sein de notre Village avec la création par M. Geiss Thibault de l' association **Sundg'eau Pêche** et d' une deuxième association d' animation carnavalesque **D' Lustiga Narra** crée par M. Florian Taglang . Nous souhaitons à ces nouveaux projets toute la réussite, et la Commune apportera le support pour pérenniser ces associations.



NUISANCES SONORES

Conformément à l'arrêté municipal relatif aux nuisances sonores, les travaux de bricolage, de jardinage et autres activités bruyantes sont autorisés :

**DU LUNDI AU SAMEDI
DE 8H30 À 12H00 ET DE 14H00 À 19H00
INTERDICTION LE DIMANCHE
ET JOURS FÉRIÉS**



PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC

La commune rappelle que les déjections animales doivent impérativement être ramassées, que ce soit pour les chiens ou les chevaux. Les trottoirs, chemins et voies publiques doivent rester propres pour le confort et la sécurité de tous.

DÉPÔTS SAUVAGES



Les dépôts de déchets sur la voie publique, dans la nature ou aux abords des points de collecte sont strictement interdits et passibles de sanctions. La Brigade verte intervient pour constater les infractions et assurer le suivi des situations. Par ailleurs, la commune est équipée de caméras de surveillance pouvant être utilisées, le cas échéant, dans le cadre de la constatation de ces incivilités.

Merci à toutes et à tous pour votre vigilance et votre respect, qui contribuent à la qualité de vie à Chavannes-sur-l'Étang.

RPI MONTREUX-VIEUX / CHAVANNES-SUR-L'ETANG FERMETURE DE CLASSE



Pour la rentrée 2026/27, la **fermeture de la 4^e classe élémentaire de l'école primaire intercommunale de Montreux-Vieux** a été décidée par l'Académie de Strasbourg, en lien avec l'évolution des effectifs.

La municipalité en prend acte et reste attentive aux conséquences pour les élèves, les familles et l'organisation du regroupement scolaire.

Par ailleurs, la mise en place d'un accueil périscolaire du matin à partir de 7h est à l'étude à compter du 1er Octobre 2026 afin de faciliter l'accueil du matin, et de préserver les chances de conserver la scolarisation au sein du RPI.

Un formulaire d'inscription a été transmis aux familles.

CENTRE JEAN BARTHOMEUF DEPLACEMENT DU CRUCIFIX

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du Centre Jean Barthelemy et des aménagements extérieurs, et en accord avec le Conseil de Fabrique et le Père Olivier, le déplacement du crucifix a été engagé.

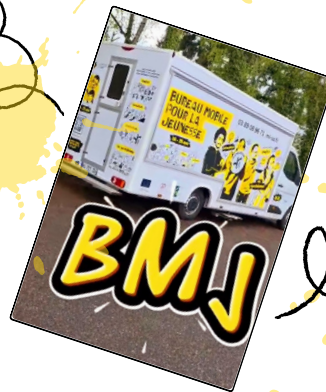
Le monument a été démonté avec le concours d'un spécialiste funéraire afin d'en permettre la restauration. Il sera ensuite réinstallé à proximité du cimetière à l'occasion de la fête patronale de la Saint Matthieu, qui aura lieu le 20 septembre.



JEUNESSE

Le BMJ à Chavannes sur l'Étang

Le Bureau Mobile Jeunesse (BMJ) de la Mission Locale fait étape à Chavannes-sur-l'Étang **tous les quinze jours, sur le parking du cimetière, afin d'informer, d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches** (emploi, formation, orientation...) et de faciliter l'accès aux services de proximité.



COMMERCE LOCAL ALSASS GROUP

Alsass Group situé à Mulhouse et Chavannes-sur-l'Étang depuis plus de 25 ans, est le leader dans le Haut Rhin du DEBARRAS tous locaux.

Avec **ALSASS GROUP rien ne résistera !**

 ALSASS Trauma-Clean NETTOYAGE	 et maintenant ESPACES VERTS	 ALSASS Recup Shop RACHAT
 ALSASS Verminex DESINSECTISATION	 ALSASS Débarras DEBARRAS	

☎ 06 80 40 66 85

www.alsass-debarras.fr

Intervenant pour des particuliers comme pour des professionnels, experts en NETTOYAGE type traumatique (INSALUBRE et après décès) ; en DESINSECTISATION de tous NUISIBLES (punaises de lits, cafards, frelon, guêpes...), et en ESPACES VERTS (débroussaillage, petites tailles, tontes...).



CANICULE VIGILANCE



En raison des fortes chaleurs, la municipalité appelle chacun à la plus grande vigilance. Pensez à boire régulièrement, à éviter les sorties aux heures les plus chaudes et à prendre des nouvelles des personnes les plus fragiles.

La mairie a pris contact avec les personnes âgées isolées de la commune et poursuivra ce suivi pendant toute la durée de l'épisode de chaleur afin de s'assurer de leur bien-être.

Les personnes qui souhaitent être inscrites sur le registre communal peuvent contacter la mairie.

En cas d'urgence médicale, appelez immédiatement le 15 ou le 112.

**LA MAIRIE RESTE OUVERTE
DURANT TOUTE
LA PERIODE ESTIVALE,
AVEC UN EFFECTIF REDUIT.**

INTERVENTION ENEDIS COUPURE ELECTRICITE



Dans le cadre de travaux d'élagage à proximité des lignes électriques haute tension, ENEDIS procédera à une intervention entraînant une **coupure d'électricité le jeudi 21 août sur l'ensemble de la commune.**

Cette coupure est rendue nécessaire afin de permettre la réalisation des travaux en toute sécurité et de garantir la sécurisation du réseau électrique.

AGENDA



SAMEDI 6 SEPTEMBRE

Nature en fête – AEP NATURENVI
Une journée d'activités pour petits et grands, suivie d'un grand bal champêtre en soirée.

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

Fête patronale de la St Matthieu et Messe.
Conseil de Fabrique.



NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE : La municipalité a le plaisir d'accueillir sa nouvelle secrétaire générale de mairie, Mme Florence HEITZ, qui vient renforcer l'équipe administrative. Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans ses fonctions.

DEPART A LA RETRAITE : Après de nombreuses années au service de la commune, Mme Marie-José THOMAS fait valoir ses droits à la retraite. La municipalité la remercie chaleureusement pour son engagement et son travail, et lui souhaite une belle et heureuse retraite.

NOUS VOUS SOUHAITONS UN TRES BEL ÉTÉ !



Pour ne rien manquer de l'actualité de la commune, abonnez-vous à notre page Facebook



MAIRIE DE CHAVANNES-SURL'ETANG

9, rue de Bellefontaine 68210 Chavannes-sur-l'Étang

Tél : 03 89 25 23 99

mairie@chavannes-etang.fr

www.chavannes-etang.fr